

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 20 heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Gençay, sous la présidence de M. François BOCK, Maire de Gençay, dûment convoqués le 19 janvier 2021.

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD adjoints, Françoise PERIDY, Sylvie DENIS, Sophie VERGNAUD, Thierry INGRAND, Maud CERISIER, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, PENOT Christian, Sophie LE SIRE-ROUILLON, THIBAUT Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

- Sarah COLLOBER à François BOCK
- Isabelle BOETSCH à Claude FERRON
- Renaud ROBERT à Joël LAFRECHOUX

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages : 19

PERMIS DE LOUER PAIEMENT CONTRE VISITE NON DECENCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° NB _210716-1138 en date du 08 juillet, l'assemblée a entériné la mise en place du permis de louer.

Il convient de délibérer sur les coûts de la visite et de la contre visite pour non décence.

Monsieur le Maire présente ainsi les coûts :

	visite	contre visite pour non- décence <i>catégorie 1 et 2</i>	Coût total visite+contre- visite
coût	290	120	410
mairie	240	0	240
propriétaire	50	120	170

	visite	contre visite pour non- décence <i>catégorie 3 et 4</i>	Coût total visite+contre- visite
coût	290	120	410
mairie	0	0	0
propriétaire	290	120	410

et propose la tarif à la charge des propriétaires :

catégorie de 1 et 2 : 50€ pour la visite et 120€ pour la contre visite

catégorie de 3 et 4 : 290€ pour la visite et 120€ pour la contre visite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la proposition du Maire

A compter du 01 février 2022 la facturation aux propriétaires :

catégorie de 1 et 2 : 50€ pour la visite et 120€ pour la contre visite

catégorie de 3 et 4 : 290€ pour la visite et 120€ pour la contre visite

Pour copie conforme
A Gençay, le 27 janvier 2022
Le Maire
François BOCK



AR PREFECTURE

086-218601037-20220127-NB_220217_1553-DE
Regu le 17/02/2022